

MODIFICATION DE LA COMMISSION DE GESTION

BTK SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 10/01/2000
Siège social : 10 bis, Avenue Mohamed V - 1001 TUNIS

BTK SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Conseil d'Administration, réuni le 02 avril 2024, a décidé de modifier à la hausse la commission de gestion payée en faveur de la BTK CONSEIL, en la portant de 0,45% H.T. à 0,8% H.T. de l'actif net l'an.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 1^{er} juillet 2024.